

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Déclaration de Maladie

N° P19-

059192

ND 86731

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3208

Société : Royal air maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BEN JELLOUN DRIS

Date de naissance : 1959 / 07 / 03

Adresse : HAY AL WALAA 1 M M 22 SECTO 2

Tr 18 Sf 01 MOUMEN eASA

Tél. : 0674273069 Total des frais engagés : 2.00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. OUHADI SOUAD
Ophtalmologue
Bd. Akid Allam, Rés Nakhla 4, 1er étg, Apt 3
Boumalil (Près Rés. Poisson), Casablanca
Tél: 05 22 56 06 55

Cachet du médecin :

Date de consultation : 27 SEP. 2021

Nom et prénom du malade : CHAKIR Age:

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Nature de la maladie : Allergie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

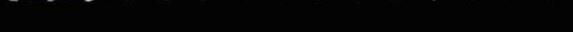
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

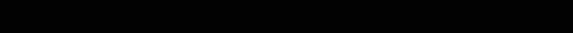
Fait à : CASABLANCA

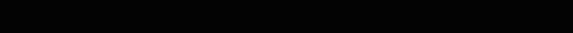
Le : 03 / 10 / 2021

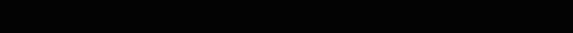
Signature de l'adhérent(e) :

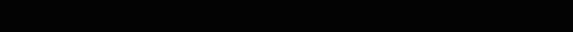


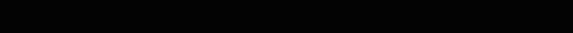


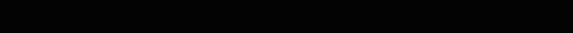


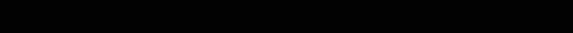












RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27 SEP. 2021	8		200 DH	 Dr. OUHADI SOUAD Ophthalmologist Bd. Akid Alam, Rés Nakhlia 4, 1er étg, Appt 3 Bourzil (Prés Rés. Poissons) - Casablanca Tel: 05 22 56 06 56

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
Dr. M. YOUSSEF ATTACHAROUK Attacharouk Tr.2 - Casablanca	01/10/81					3000,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU
DEVIS

2 Mosque iitidal hay walaa atacharouk
tranche 2- Casablanca. Tel : 0661568674

N° 0711

Date : 01/10/2021

Mr/Mme/Mlle : CHTAKIK HABIBA
DOCTEUR : OUHADI SONAD

Désignation			Total (DHs)
SPH	CYL	AXE	
V.L O.D: +0,50 O.G: +0,50	-1,00 -1,00	150° 40°	600,00 600,00
V.P O.D: +2,50 O.G: +2,50			400,00 400,00
ADD :			
Verre : Minéral blanc, Photogris, Photobrun, Organique, Progressif Double Foyer, Fort indice			
Monture : Métallique, Plastique, Nylor, Percée Face Supplémentaire : A.R/A.R Multicouche			1000,00
			Total TTC : 3000,00

Arrêtée la présence facture a la somme de : 3000,00

*OPTIQUE ATTACHAROUK
Opticien Optométriste
Mosquée Attaharouk Hay Walaa
Casablanca*

Docteur OUHADI Souad

Maladies et Chirurgie des yeux

Ex. Médecin à l'Hôpital 20 Août

Ex. Médecin à l'Hôpital My Youssef

Membre de la société française d'ophtalmologie

Chirurgie de la cataracte par phaco

Chirurgie refractive et esthétique des yeux

Chirurgie des paupières et des voies lacrymales

Strabisme - Glaucome - Lentilles de contact



Casablanca, le : 27/09/2021 الدار البيضاء، في:

Mme Chakik Habiba

Lunettes pour vision de LOIN

OD : +0,50 (100° -1)

OG : +0,50 (40° -1)

, ADDITION POUR VISION DE PRES

OD : + 2.50

OG : + 2.50

, Verres progressifs.

OPTIC ATTACHAROUK
Opticien Optométriste
2, Mosquée Al Itidal Hay Walaf
Attancharouk T-3 Casablanca

Dr. OUHADI SOUAD
Ophtalmologiste
Bd. Akid Allam (Annakhla 4, 1^{er} étage Appt.3
Boumazil (Près Rés. Poissons) Casablanca
Tél.: 05 22 56 06 56

شارع العقيد العلام - إقامة النخلة 4 - الطابق الأول رقم 3 بونازيل - الدار البيضاء - الهاتف . 05 22 56 06 56
Bd. Akid Allam, Résidence Annakhla 4, 1^{er} étage Appt.3 - Bournazil - Casablanca - Tél.: 05 22 56 06 56
(قرب مطاعم السمك) (Près Restaurants Poissons)

الدكتورة آهادي سعاد
أمراض و جراحة الغيون
طبيبة سابقة بمستشفى 20 غشت
طبيبة سابقة بمستشفى مولاي يوسف
عضوة بالجمعية الفرنسية لطب العيون
جراحة الجلالة بالامواج فوق الصوتية
معالجة قصر البصر بالليزر
جراحة و تجميل الجفون
جراحة مسالك الدموع
الحول - الضغط - العدسات الاصنف